

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2022

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 09
A délibéré : 13
Pouvoirs : 04
Convocation du :
13 Décembre 2022

L'an deux mil vingt et deux, le vingt décembre, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck Raclot, le Maire.

Etaient présents :
Mesdames Françoise GILLET.
Messieurs, Corentin FAIVRE PICON, Damien GENTE, Jimmy KASAD, Damien LIARD, Emmanuel MULIN, Olivier NAVARRE, Franck RACLOT, Guy VERCHERE.

Absent excusé :
- Christophe CLADY donne pouvoir à Jimmy KASAD
- Dorine LEROY donne pouvoir à Damien LIARD
- Aurélien JACQUET donne pouvoir à Franck Raclot
- Stéphane DEMANGE donne pouvoir à Corentin FAIVRE PICON
- Laurence REGAD-PELAGRU donne pouvoir à Sylvain CUNY

Absent non excusé : Sylvain CUNY

Secrétaire de séance :
Damien LIARD

Reçue en préfecture
Certifiée exécutoire le 22 Décembre 2022

DCM 22_12_20

Validation du conseil du 17 Novembre 2022

1-DM 06 RÉGULARISATION D'UN CAVEAU ENTRE LA COMMISSION SYNDICALE ET LA COMMUNE DATANT DES ANNÉES 2008/2010.

Mr le maire explique qu'avant la mise en place de la commission c'est la mairie qui achetait et revendait les caveaux, nous avons donc acquis un caveau qui a été revendu par la commission à sa mise en place et qu'il nous faut régularisé par une Dm afin de clôturer le transfert à la commission des biens paroissiaux comme suit :

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00



25612
Code INSEE

Commune de VIEILLEY - 196 BUDGET COMMUNAL VIEILLEY
COMMUNE DE VIEILLEY

DM 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 06

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	09
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTES : Contre	00
Pour	13
Date de convocation :	13/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 décembre, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de , le maire, Franck RACLOT.

Objet : Acquisition et revente de caveaux entre les années 2008 et 2010

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	1 550.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	1 550.00 €	
D 678 : Autres charges exception.		1 550.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		1 550.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct	1 550.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	1 550.00 €	
R 4582 : Recettes (subd. par mandat)		1 550.00 €
TOTAL R 4582 : Investissement sous mandat		1 550.00 €

Signataires :

Aurélien JACQUET		Pouvoir Franck RACLOT
Christophe CLADY		Pouvoir Jimmy KASAD
Corentin FAIVRE-PICON		
Damien GENTE		
Damien LIARD		
Dorine LEROY		Pouvoir Damien LIARD
Emmanuel MULIN		
Franck RACLOT		
Françoise GILLET		
Guy VERCHERE		
Jimmy KASAD		
Laurence REGAD PELAGRU		Pouvoir Sylvain CUNY
Olivier NAVARRE		
Stéphane DEMANGE		Pouvoir Corentin FAIVRE-PICON
Sylvain CUNY		Absent non excusé

Certifié exécutoire par , le maire, Franck RACLOT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/12/2022 et de la publication le 22/12/2022.



25612 Code INSEE	Commune de VIEILLEY - 196 BUDGET COMMUNAL VIEILLEY COMMUNE DE VIEILLEY	DM 2022
---------------------	---	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

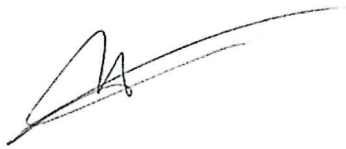
Certifié exécutoire par , le maire, Franck RACLOT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/12/2022 et de la publication le 22/12/2022.

A Vieilley, le 20/12/2022.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le le maire, Franck RACLOT



2- DM 07 BUDGET PRINCIPAL POUR UN TITRE CRÉE EN DOUBLONS EN 2021 POUR UN VERSEMENT DE SOFAXIS.

Mr le maire explique que suite à un titre émis en 2020 et 2021, il nous faut en annuler un afin de régulariser ce doublon comme suit :

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 07
Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 15
 Nombre de membres présents 09
 Nombre de suffrages exprimés 13
 VOTES : Contre 00 Pour 13
 Date de convocation :

L'an deux mille vingt-deux, le 20 décembre, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de , le maire, Franck RACLOT.

Objet : Doubleton sur remboursement Sofaxis datant de 2021

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		2 400.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		2 400.00 €

Signataires :	
Aurélien JACQUET	Pouvoir Franck RACLOT
Christophe CLADY	Pouvoir Jimmy KASAD
Corentin FAIVRE-PICON	Pouvoir Franck RACLOT
Damien GENTE	Pouvoir Franck RACLOT
Damien LIARD	Pouvoir Franck RACLOT
Dorine LEROY	Pouvoir Damien LIARD
Emmanuel MULIN	Pouvoir Franck RACLOT
Franck RACLOT	Pouvoir Franck RACLOT
Françoise GILLET	Pouvoir Franck RACLOT
Guy VERCHERE	Pouvoir Franck RACLOT
Jimmy KASAD	Pouvoir Franck RACLOT
Laurence REGAD PELAGRU	Pouvoir Sylvain CUNY
Olivier NAVARRE	Pouvoir Franck RACLOT
Stéphane DEMANGE	Pouvoir Corentin FAIVRE-PICON
Sylvain CUNY	Absent non excusé

Certifié exécutoire par , le maire, Franck RACLOT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/12/2022 et de la publication le 22/12/2022.

A Vieilley, le 20/12/2022.

ont signé les membres présents
pour extrait conforme



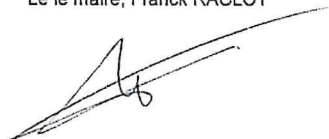

25612
Code INSEE

Commune de VIEILLEY - 196 BUDGET COMMUNAL VIEILLEY
COMMUNE DE VIEILLEY

DM 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le le maire, Franck RACLOT



3-DM 01 BUDGET FORÊT POUR ANNULER UN TITRE SUR UNE VENTE GROUPEE DE 2019.

Mr le maire explique que nous devons prendre une décision modificative afin de régulariser un doublon fait en 2019, comme suite :

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00



25612
Code INSEE

Commune de VIEILLEY - 19602 FORET COMMUNALE
Commune

DM 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 01

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 15
Nombre de membres présents 09
Nombre de suffrages exprimés 13
VOTES : Contre 00 Pour 13
Date de convocation :

L'an deux milles vingt-deux, le 20 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de , le maire Franck RACLOT.

Objet : Doublon sur une vente groupé datant de 2019

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		1 501.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		1 501.00 €

Signataires :

AURELIEN JACQUET	
CHRISTOPHE CLADY	Pouvoir Franck RACLOT
CORENTIN FAIVRE-PICON	Pouvoir Jimmy KASAD
DAMIEN GENTE	Signature
DAMIEN LIARD	Signature
DORINE LEROY	Pouvoir Damien LIARD
EMMANUEL MULIN	Signature
FRANCK RACLOT	Signature
FRANCOISE GILLET	Pouvoir
GUY VERCHERE	Signature
JIMMY KASAD	Signature
LAURENCE REGARD PELAGRU	Signature
OLIVIER NAVARRE	Pouvoir Sylvain CUNY
STEPHANE DEMANGE	Signature
SYLVAIN CUNY	Pouvoir Corentin FAIVRE-PICON Absent non excusé

Certifié exécutoire par , le maire Franck RACLOT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/12/2022 et de la publication le 22/12/2022.

A Vieilley, le 20/12/2022.

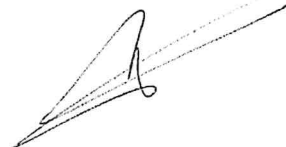
ont signé les membres présents
pour extrait conforme



25612 Code INSEE	Commune de VIEILLEY - 19602 FORET COMMUNALE Commune	DM 2022
---------------------	--	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Le le maire Franck RACLOT



4- DM 08 POUR CRÉDITER LE CHAPITRE 12 ET CLORE LE TRANSFERT DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT À G.B.M.

Mr le maire explique qu'il manque un peu de crédit au chapitre 12 (charge de personnel) et qu'il faut remettre 100€ pour régler en totalité les paies de décembre 2022. Suite à la visite de notre trésorière référente, il faut clôturer le transfert eau et assainissement en régularisant un prêt qui a été mandater à l'envers. Nous devons effectuer les opérations suivantes :

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00



25612
Code INSEE

Commune de VIEILLEY - 196 BUDGET COMMUNAL VIEILLEY
COMMUNE DE VIEILLEY

DM 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 08

Nombre de membres en exercice 15
Nombre de membres présents 09
Nombre de suffrages exprimés 13
VOTES : Contre 02 Pour 13
Date de convocation : 13/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 décembre, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de , le maire, Franck RACLOT.

Objet : Régularisation crédit budgétaire pour clore l'année.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire		100.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		100.00 €
D 023 : Virement section investissement		870.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		870.00 €
D 1641 : Emprunts en euros		870.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		870.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		870.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		870.00 €
R 70878 : Remb par autres redevables		100.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services		100.00 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers		870.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		870.00 €

Signataires :

Aurélien JACQUET	
Christophe CLADY	Pouvoir Franck RACLOT
Corentin FAIVRE-PICON	Pouvoir Jimmy KASAD
Damien GENTE	_____
Damien LIARD	_____
Dorine LEROY	Pouvoir Damien LIARD
Emmanuel MULIN	_____
Franck RACLOT	_____
Françoise GILLET	_____
Guy VERCHERE	_____
Jimmy KASAD	_____
Laurence REGAD PELAGRU	_____
Olivier NAVARRE	Pouvoir Sylvain CUNY
Stéphane DEMANGE	_____
Sylvain CUNY	Pouvoir Corentin FAIVRE-PICON Absent non excusé



25612 Code INSEE	Commune de VIEILLEY - 196 BUDGET COMMUNAL VIEILLEY COMMUNE DE VIEILLEY	DM 2022
---------------------	---	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Certifié exécutoire par , le maire, Franck RACLOT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/12/2022 et de la publication le 22/12/2022.

A Vieilley, le 20/12/2022.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le le maire, Franck RACLOT



5-DÉLIBÉRATION POUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG).

Mr le maire explique et demande l'autorisation de signer la CTG, afin de continuer de bénéficier des avantages de celle-ci :

Proposition de délibération pour la signature de la Convention Territoriale Globale

Résumé :

La signature de la CTG à l'échelle intercommunale devient la condition pour la reconduction et le maintien des dispositifs existants, et le développement d'actions nouvelles entre la Caf et les communes.

Signature de la convention territoriale globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat entre la Caisse d'allocations familiales du Doubs, Grand Besançon Métropole, chacune des 68 communes qui composent la communauté urbaine et les groupements de communes ou syndicats intercommunaux qui détiennent les compétences enfance et jeunesse.

Son déploiement est inscrit dans le projet de la Caf et va conditionner, le maintien de ses financements (notamment dans le cadre des CEJ) et le développement d'actions et de nouvelles bonifications financières correspondantes, en partenariat avec les communes.



La formalisation de la CTG à l'échelle intercommunale répond à la demande de la Caf. Cet échelon territorial permet d'analyser de façon cohérente les besoins des familles et les réponses à leur apporter.

La CTG aura donc comme objectif à la fois de conforter les actions existantes (maintien des contractualisations en cours) et de faire ressortir les opportunités de développement de nouvelles actions.

La CTG ne génère aucun transfert de compétence entre les collectivités. C'est la raison pour laquelle cette CTG comporte :

- Le diagnostic social de territoire et les besoins relatifs aux cinq thématiques retenues (petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, accès aux droits et animation de la vie sociale) qui fait apparaître les actions actuellement contractualisées entre la Caf et les communes ou leurs groupements ;
- L'identification des principaux enjeux se rapportant aux thématiques choisies ;
- Les modalités de gouvernance, de suivi et d'évaluation ;
- La liste des conventionnements en cours et qui seront, (dans la logique de la CTG), poursuivis au cours de ces prochaines années ;
- La liste des pistes de travail identifiées par les cosignataires.

En revanche, elle ne comporte pas de plan d'actions, qu'il appartiendra aux communes ou groupements de communes ou syndicats intercommunaux, au titre de leur(s) compétence(s), de définir et de mettre en œuvre avec la Caf.

Afin de conserver les financements alloués par la Caf aux dispositifs, actions et équipements cofinancés par les communes implantées sur le territoire, la CTG doit être signée, dans les plus brefs délais, par GBM, les 68 communes et la Caf du Doubs à compter de décembre 2022.

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- **Se prononcer sur le projet de Convention Territoriale Globale joint en annexe ;**
- **Autoriser, Monsieur le Maire, à signer la convention annexée au présent rapport et tous les documents s'y rapportant.**

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00



6- DEMANDE DE SUBVENTION THISE DEVECEY BASKET CLUB

Mr le maire demande l'autorisation de donner une subvention de 200€ au club de basket de Thise Devecey, après avoir pris quelques renseignements cette association est composée de 90 adhérents dont 5 jeunes de Vieilley.

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

7-DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES 5 FONTAINES

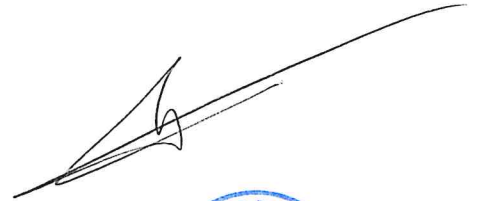
Mr le maire a reçu une demande de subvention des 5 fontaines, après avoir étudié leur bilan on se rend compte qu'ils sont en déficit à cause de l'épidémie. Mr le maire propose de les aider à hauteur de 250€.

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Prochain conseil : 26 Janvier 2023 à 20H
23 Février 2023 à 20H

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



C. CLADY
Absent excusé

S. CUNY
Absent non excusé

S. DEMANGE
Absent excusé

C. FAIVRE PICON

D. GENTE

F. GILLET

A. JACQUET
Absent excusé

J. KASAD

D. LEROY
Absent excusé

D. LIARD

E. MULIN

O. NAVARRE

F. RACLOT

L. REGAD PELAGRU
Absent excusé

G. VERCHÈRE